Nations Unies A/58/L.41*

# Assemblée générale

Distr. limitée
15 décembre 2003
Français
Original: anglais

**Cinquante-huitième session**
Point 40 b) de l'ordre du jour
**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays ou régions**

**Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, France, Ghana, Guinée-Bissau, Inde, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie et Yémen :projet de résolution**

## Assistance économique pour la reconstruction et le développement de Djibouti

*L'Assemblée générale*,

*Rappelant* sa résolution 56/108 du 14 décembre 2001 et ses autres résolutions sur l'assistance économique à Djibouti,

*Rappelant également* la Déclaration du Millénaire[1],

*Rappelant en outre* la Déclaration de Bruxelles[2] et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010[3], adoptés le 20 mai 2001 par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que les engagements mutuellement pris à cette occasion et l'importance attachée au suivi de la Conférence et à l'exécution du Programme d'action,

---

* Nouveau tirage pour raisons techniques.
[1] Voir résolution 55/2.
[2] A/CONF/191/12.
[3] A/CONF/191/11.

03-65090* (F) 151203 151203

*Sachant* que Djibouti figure sur la liste des pays les moins avancés et est classé 153e sur les 175 pays retenus dans le *Rapport mondial sur le développement humain, 2003*[4],

*Notant* que les efforts de développement économique et social de Djibouti sont limités par le caractère extrême du climat local, en particulier les sécheresses cycliques, et que l'exécution des programmes de reconstruction et de développement suppose le déploiement de moyens importants qui dépassent les capacités limitées du pays,

*Notant également* que la situation à Djibouti est encore aggravée par la sécheresse catastrophique qui sévit dans la corne de l'Afrique et par l'absence de ressources naturelles, qui continue de faire peser de lourdes contraintes sur la fragile infrastructure économique, budgétaire, sociale et administrative du pays,

*Se déclarant préoccupée* par la grave pénurie d'eau potable et par les prévisions alarmantes pour l'année 2020 qui figurent dans le rapport du Secrétaire général[5];

*Notant avec satisfaction* que le Gouvernement djiboutien continue d'appliquer un programme de réformes et est sur le point d'arrêter le texte définitif d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté avec les institutions financières internationales,

*Notant avec gratitude* l'aide fournie par divers pays ainsi que par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour satisfaire les besoins humanitaires du pays,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général[5];

2. *Se déclare solidaire* du Gouvernement et du peuple djiboutiens, qui continuent de se heurter à de graves problèmes humanitaires et de développement dus, en particulier, à un manque de ressources naturelles conjugué à des conditions climatiques difficiles et à une pénurie dramatique d'eau potable qui entrave les efforts de développement du pays;

3. *Encourage* le Gouvernement djiboutien à poursuivre son action résolue pour consolider la démocratie, en dépit des conditions économiques difficiles et de la crise régionale;

4. *Note avec satisfaction* que Djibouti exécute un programme de réformes et, à cet égard, lance un appel à tous les gouvernements, aux institutions financières internationales, aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils répondent comme il convient aux besoins financiers et matériels du pays, conformément au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté;

5. *Exprime sa gratitude* aux organisations intergouvernementales et aux institutions spécialisées des Nations Unies pour leur contribution au relèvement national de Djibouti, et les invite à poursuivre leur action;

---

[4] Publié pour le Programme des Nations Unies pour le développement par *Economica*, Paris, 2003.

[5] A/58/285.

6. *Remercie* le Secrétaire général de ce qu'il continue de faire pour que la communauté internationale prenne conscience des difficultés que rencontre Djibouti, et se félicite de l'initiative qu'il a prise de nommer un Envoyé spécial pour la crise humanitaire dans la corne de l'Afrique, en vue de mobiliser des ressources pour financer à la fois les secours et le développement durable;

7. *Prie* le Secrétaire général, agissant en étroite coopération avec le Gouvernement djiboutien, de poursuivre ses efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'aide financière, technique et matérielle à Djibouti;

8. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixantième session, de la situation humanitaire de Djibouti et des progrès accomplis en ce qui concerne l'aide économique accordée à Djibouti et de l'application de la présente résolution.